

DEPARTEMENT DES
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
CUREL



- 1 *Rapport de présentation*
- 2 *PADD*
- 3 *Orientations d'aménagement*
- 4 *Règlement*
- 5 *Documents graphiques*
- 6 *Annexes*



- 6/1 *Annexes Sanitaires*
- 6/2 *Emplacements Réservés*
- 6/3 *Servitudes*
- 6/4 *Risques*
- 6/5 *Exploitations agricoles
et périmètres de protection*
- 6/6 *Droit de Prémption Urbain*
- 6/7 *Exposition au plomb,
amiante et termites*



ELABORATION

Arrêté par délibération du conseil
municipal du : 29 Septembre 2005

Le Maire

Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 23 Septembre 2006

Le Maire



François ESTRANGIN

Urbanistes

Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

**EURECAT
Karine CAZETTES**



EAU POTABLE

En raison de la mauvaise qualité de l'eau potable, la commune s'est vu contrainte d'acquérir des droits sur un captage nouvellement réalisé à partir d'une source privée. Ce captage permet l'alimentation des deux communes de Curel et Chateauneuf Miravail. Les besoins correspondants aux objectifs du PLU sont estimés à 66 m³/jour pour 115 branchements.

Le débit de la source en Août 2005 a été mesuré et représente 5,6 m³/heure, soit 134m³/jour, soit le double du besoin estimé.

En conséquence, la ressource en eau n'est absolument pas un facteur limitant pour les prévisions de développement de la commune de Curel.

A ce jour, il n'existe pas de Schéma Directeur d'Eau Potable. Prochainement, un périmètre de protection du captage doit être institué. Il fera l'objet d'une mise à jour du PLU après enquête publique.

ASSAINISSEMENT

La commune de Curel est dotée d'une station d'épuration type "Eparco", d'un volume de 40 m³ avec préfiltre à pouzzolane de 3m³, située sur la commune de Chateauneuf Miravail au lieu-dit "Lange".

Elle a une capacité permanente de 110 équivalents-habitants et est dimensionnée pour atteindre 434 EH en pointe.

Actuellement, on compte 62 raccordements sur la station d'épuration, dont 33 proviennent de la commune de Curel.

Un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) vient d'être lancé par l'intermédiaire du SIVU. Les différentes données de ce SDA ainsi que les projets feront l'objet d'une mise à jour du PLU, après enquête publique.

La compétence Alimentation en Eau Potable et Assainissement, ainsi que les équipements existants ont été transférés au SIVU de l'eau et de l'assainissement de la Vallée du Jabron.

DECHETS

La collecte des déchets est réalisée par la Communauté de Communes de la Vallée du Jabron et le traitement est assuré par le SYDEVOM.